

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14
Date de convocation : 12/05/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mai à 20 heures

Les membres du conseil municipal de la commune de Mairé L'Evescault se sont réunis en la salle des fêtes en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Dorick BARILLOT, Emilie BARILLOT, Mathilde BONNEAU, Isabelle BRUNET, Patrick DECEMME, Jérôme DIONNET, Martine GATINEAU, David GAUER, Guillaume GUIMBRETIERE, Ombeline LAFLEUR, Pierrick MARQUET, Sylvain MONNERON, Emilie NIVET, Franck PENIN, Christine SAMPATROU

Absent : Guillaume GUIMBRETIERE

Secrétaire de Séance : Isabelle BRUNET

Objet : Commission communale des impôts directs. Délibération n°1

Le Conseil Municipal propose pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs les personnes suivantes :

	Nom	profession	adresse	Date et lieu de naissance	observations
Commissaires titulaires					
1	COIRAULT Jean-Claude	Artisan retraité	3 rue des Grands Bois, le Bourg 79190 Mairé- L'Evescault	08/05/1938 Clussais La Pommeraie (79)	
2	BARILLOT Dorick	Retraité de la Fonction Publique	10 che de l'Ouche du Puits 79190 Mairé- L'Evescault	05/07/1957 Lezay (79)	
3	DECEMME Patrick	Assistant familial	3 Rue de l'Orangerie Le Bourg 79190 Mairé- L'Evescault	02/06/1962 Chey (79)	
4	BARITAUD Christian	Artisan	6 Chemin de la Vallée Colette, les Brousses 79190 Mairé- L'Evescault	14/04/1956 Mairé L'Evescault (79)	Propriétaire de bois
5	Franck PENIN	Responsable logistique	20 route de la Galandière 79190 Mairé L'Evescault	7/02/1974 Courtalain (28)	
6	Michael GREMILLON	Responsable conditionnement et expédition	3 route de la Galandière, Villaret 79190 Mairé- L'Evescault	09/07/1973 Ruffec (16)	
7	MARQUET Isabelle	Retraîtée	7 Route du Bois Fruchard, les Ormeaux 79190 Mairé- L'Evescault	19/07/1953 Barbezieux (16)	

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

8	TEXEREAU François	Agriculteur retraité	8 Route du Bois Fruchard, les Ormeaux 79190 Mairé-L'Evescault	10/03/1947 Mairé-L'Evescault (79)	
9	MOYNET Yvette	retraîtée	6 Route de la Galandière, 79190 Mairé-L'Evescault	17/07/1947 Chey (79)	
10	BRUNET Isabelle	Adjoint administratif	5 l'Orangerie 79190 Mairé L'Evescault	23/03/1963 Le Havre (76)	
11	BENETEAU René	Retraité	4 rue des Ormeaux 79190 Mairé L'Evescault	23/03/1942 Payroux (86)	
12	GAUER David	Employé commercial	1 moulin de Pouilloux 79190 Mairé L'Evescault	27/10/1981 Roncq (59)	
Commissaires suppléants					
1	MONNERON Sylvain	Retraité de la gendarmerie	3 chemin des Tilleuls 79190 Mairé-L'Evescault	07/10/1969 Nontron (24)	
2	GREMILLON Estelle	Adjoint administratif	3 route de la Galandière, Villaret 79190 Mairé-L'Evescault	22/02/1976 Chateaudun (28)	
3	MOYNET Jean-Paul	Ouvrier retraité	6 Route de la Galandière, Villaret 79190 Mairé-L'Evescault	23/02/1945 Chail (79)	
4	MEUNIER Michelle	Enseignante retraitée	15 Chez Brillac 79190 Mairé-L'Evescault	29/06/1953 Mairé L'Evescault (79)	
5	BERLAND Brigitte	Agent immobilier	4 Route du Bois de Forteranches , Les Brousses 79190 Mairé-L'Evescault	01/08/1962 Melle (79)	
6	GONNORD Fabien	agriculteur	7b che des Champs Paillots 79190 Mairé L'Evescault	19/01/1988 Niort (79)	
7	NIVET Emilie	Assistante en prévention et risque des métiers	2bis route du four à Chaux 79500 Mairé L'Evescault	04/04/1981 Civray (86)	
8	DIONNET Jérôme	Gérant de garage automobile	4 chemin des coudres 79190 Mairé L'Evescault	23/04/1989 Melun (77)	
9	VEZIEN Pierre	Artisan	4 Chemin de l'Ancien Château, Chenay 79190 Mairé-L'Evescault	03/05/1954 Melle (79)	
10	RIVAUD Bernard	Artisan retraité	10 La Vacherie 79190 Mairé-L'Evescault	16/02/1951 La Chapelle Pouilloux (79)	

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

12	GONTIER Fabrice	Chauffeur	2 le Grand Chemin, la Pierrière 79190 Mairé-L'Evescault	02/08/1973 Melle (79)	
13	Pré Sylvain	Dirigeant de société	Le Four à Chaux 79190 Mairé L'Evescault	08/1983	

Objet : Permis de démolir. Délibération n°2

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application à la loi 2014-366 du 24 mars 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.421-3 ;

Vu les articles R.421-26 et R.421-27 donnant la possibilité au conseil municipal d'instaurer un permis de démolir sur tout ou partie de la commune, pour des travaux sur des constructions autres que celles prévues à l'article R.421-28 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 5 mars 2026, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) de Mellois en Poitou ;

Le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc dans l'intérêt de la commune de soumettre à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

→ D'INSTAURER le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal ; à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme, dès l'opposabilité du PLUi-H ;

→ D'AUTORISER le Maire, ou son représentant agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Désignation des représentant de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées). Délibération n°3

M. le Maire expose que le Conseil communautaire a décidé de fixer la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Mellois en Poitou à 58 membres titulaires et 58 membres suppléants ; et a invité les communes membres à procéder à désignation de ses représentants par délibération avant le 31 juillet 2026.

La commune de Mairé L'Evescault est donc amenée à désigner un titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein de la CLETC ainsi qu'un suppléant.

Le conseil municipal désigne M. BARILLOT Dorick comme titulaire et M. Pierrick MARQUET comme suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Mellois en Poitou.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

Objet : Désignation du référent tourisme et patrimoine au sein de la communauté de communes Mellois en Poitou. Délibération n°4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M. MONNERON Sylvain comme référent tourisme et patrimoine au sein de la communauté de communes Mellois en Poitou

Objet : Désignation du référent ambroisie. Délibération n°5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer M. GUIMBRETIERE Guillaume référent ambroisie pour le repérage, la surveillance, l'information et la mise en œuvre des mesures de lutte

Objet : Convention d'utilisation du parking Animal'or. Délibération n°6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour la mise à disposition de la parcelle ZL45 avec la société Animal'or qui souhaite utiliser cette parcelle pour le stationnement des véhicules de leurs clients moyennant une redevance de 300€/an. Pour l'année 2026 la redevance sera calculé au prorata temporis.

Objet : Convention Fourrière Canine. Délibération n°7

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour toutes les communes, la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural et de la pêche maritime d'empêcher la divagation des chiens errants (art L211-22 et L211-24). Monsieur le Maire présente au Conseil, la convention de prestations de services de l'entreprise Animal'Or pour assurer la Capture, Transport, Accueil et Garde en fourrière des chiens errants ou en état de divagation sur la voie publique et Capture des chiens dangereux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Accepte** de souscrire à la convention de prestations de services auprès de l'entreprise Animal'Or pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2026.
La participation annuelle forfaitaire de la commune sera de 1.25 euros HT soit 1.50 euros TTC (TVA 20%) par an et par habitant.
Le montant de la participation sera réévalué tous les ans en fonction du taux d'inflation (indice Insee)
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention permettant de lui confier les prestations de mise en fourrière des chiens errants selon les modalités de cette convention.

Objet : Etude de devis. Délibération n°8

M. le Maire présente des devis pour **une solution de projection numérique** dans la salle de conseil municipal :

- La société R.I.C Collectivité : un devis d'un montant de 529.90€ pour un vidéoprojecteur, un devis d'un montant de 1 263.60€ pour TV 75" sur chariot mobile, un devis d'un montant de 2 259.60€ pour un ENI 65" sur chariot mobile, un devis d'un montant de 2 439.60€ pour un ENI 75" sur chariot mobile

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2026

- La société AIPC : un devis d'un montant de 4 552.14€ pour un ENI86'', un devis d'un montant 3 832.14€ pour un ENI 75'', un devis d'un montant de 1 546.14€ pour un vidéoprojecteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de RIC collectivité d'un montant de 2 439.60€ pour l'ENI 75''

M. le Maire présente deux devis pour une application mobile d'informations aux habitants :

Laurent Jaunet d'un montant de 1 202.00€ comprenant la mise en lien entre l'application mobile et le site internet

- Panneau Pocket d'un montant de 130€/an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis panneau pocket

M. le Maire présente un devis de la Colas d'un montant de 51 362.40€T.T.C prenant en compte l'augmentation du prix pour la réfection de voirie au Petit Cerzé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis

Objet : Demande de subvention. Délibération n°9

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-dessous.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif

UDAF	57.00 €
France Alzheimer	30.00€
CAUE	Adhésion
ADMR Sauzé/Chef	100.00€
Libre écoute dépendance	30.00€
Banque alimentaire	100€

Objet : Droit de Préemption Urbain. Délibération n°10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption des parcelles D74, D75 et D1154 situées chemin de la Vallée Colette